



DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN·NE·S ET DES TERRITOIRES

Service de la Relation Usager·ère – Pôle Accompagnement et Qualité

Mission Accessibilité des Services Publics

2023 DDCT 25 Communication sur l'activité 2022 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

1. RAPPEL DES COMPETENCES

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) a été créée par la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992. La volonté du législateur a été de favoriser l'expression des usagers des services publics à travers un rôle consultatif et l'examen de rapports.

La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a renforcé ce dispositif en précisant les règles de composition de cette commission et en définissant ses compétences, ainsi que la nature des documents qui doivent lui être soumis. C'est dans cet esprit que la commission consultative des services publics locaux de la Ville de Paris a été créée le 24 mars 2003. Selon les termes de la loi, la commission examine chaque année, sur présentation de son président :

1^o Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public ;

2^o Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article L. 2224-5 ;

3^o Un bilan d'activité des services exploités en régie dotés de l'autonomie financière ;

4^o Le rapport mentionné à l'article L. 1414-14 établi par le co-contractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

1^o Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;

2^o Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;

3^o Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2.

4^o Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

2. COMPOSITION DE LA COMMISSION

La commission est composée, outre son président¹, de dix représentants titulaires et dix représentants suppléants du Conseil de Paris, dont un président suppléant et de 11 représentants d'associations d'usagers désignées par l'assemblée délibérante. La Maire de Paris a désigné, par arrêté du 7 octobre 2020, M. Antoine GUILLOU, adjoint chargé des ressources humaines, du dialogue social et de la qualité du service public, afin de présider la commission et M. Karim ZIADY en tant que suppléant.

b) Membres pour la mandature 2020-2026 :

- Représentants du Conseil de Paris désignés par les délibérations des 23 et 24 juillet et 6, 7 et 8 octobre 2020 :

Titulaires :

Karim ZIADY

Halima JEMNI

Jean-Philippe DAVIAUD

Carine ROLLAND

Johanne KOUASSI

Léa VASA

Nathalie MAQUOI

Raphaëlle PRIMET

François-Marie DIDIER

Catherine IBLED

Suppléants :

Boris JAMET-FOURNIER

Emmanuel COBLENCÉ

Lamia EL AARAJE

Maya AKKARI

Dominique KIELEMOES

Jérôme GLEIZES

Sandrine CHARNOZ

Jean-Philippe GILLET

Marie-Caroline DOUCERE

Maud GATEL

1 Le Président et son suppléant sont désignés par arrêté de la Maire de Paris

- Représentants des associations désignées par délibération des 23 et 24 juillet 2020 :

1. Mme Anne-Marie MASURE, représentant l'Union Fédérale des Consommateurs (UFC) QUE CHOISIR Paris Ouest
2. M. Jean-Pierre MAILLES, représentant la Confédération Départementale des Associations Familiales Laïques (CDAFAL 75)
3. M. Claude BIRENBAUM, représentant la Plateforme des Associations Parisiennes d'Habitants
4. M. Pierre SOULÉ, représentant l'Association Consommation Logement Cadre de Vie/UD75 (CLCV)
5. M. Roland HEILBRONNER, représentant l'Association des Usagers des Transports (AUT Ile-de-France)
6. M. Etienne GRUSS, représentant la Coordination des Fédérations et des Associations Culturelles en Région Ile-de-France (COFACRIF)
7. Mme Nelly BOITARD, représentant le Stade Français
8. M. Alain CASANOVA, représentant la Fédération des Centres sociaux et socioculturels de Paris (FCSP)
9. M. Michel FRECHET, représentant la Confédération Générale du Logement (CGL)
10. Mme Julie VANHILLE, représentant l'Association de Défense, d'Éducation et d'Information du Consommateur (ADEIC)
11. Loïc DAGUZAN, représentant l'INDECOSA CGT (Information et Défense des Consommateurs Salariés), association désignée comme membre par délibération d'octobre 2022 ².

3. BILAN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION EN 2022

La commission a tenu six séances les 18 janvier, 12 avril, 10 mai, 17 juin, 20 septembre et 3 novembre.

Les quatre premières se sont tenues en visioconférence, conformément à la possibilité ouverte par l'ordonnance du 2 décembre 2020 pour les commissions et autres instances collégiales administratives en raison de la crise sanitaire. Cette possibilité n'étant plus prévue depuis la fin de l'urgence sanitaire, les réunions suivantes se sont tenues en présentiel.

Entre 5 et 11 membres ont participé à ces réunions. Pour rappel, le quorum est fixé à 5 membres depuis le règlement intérieur de mai 2017.

A) Les avis sur les projets de DSP :

La commission a examiné 12 projets de délégations de services publics (DSP) qui lui ont été soumis préalablement à leur présentation devant le Conseil de Paris, concernant :

- La gestion des centres Paris Anim' :
 - o Arras et Censier (5e arrondissement) ;
 - o Maison des Ensembles (12e arrondissement).
- Projets adoptés par le Conseil de Paris en mars 2022
- La gestion et la modernisation du Centre sportif parisien de l'île de Puteaux.
 - Projet adopté par le Conseil de Paris en juin 2022

² En remplacement d'Emmaüs Connect qui s'est retirée de la Commission, estimant ne pas disposer du temps et des compétences nécessaires.

- La gestion de l'espace sportif Pontoise (5e arrondissement)
 - Projet adopté par le Conseil de Paris en octobre 2022.
- La gestion des marchés :
 - aux puces de la Porte de Montreuil (20e arrondissement).
 - Projet adopté par le Conseil de Paris en février 2022.
 - de la création Edgar Quinet (14e arrondissement).
 - Projet adopté par le Conseil de Paris en juin 2022
 - aux puces Clignancourt-Django Reinhardt (18^e arrondissement)
 - Projet adopté par le Conseil de Paris en juillet 2022
- La modernisation du parc de stationnement Van Gogh (Paris 12e), la mise en conformité des parcs de stationnement « Paris Rive Gauche » (Bords de Seine-Freyssinet, Bibliothèque-François Mitterrand, Université Diderot, Cité de la Mode-Austerlitz et Watt à Paris 13e) et l'exploitation de l'ensemble.
 - Projet adopté par le Conseil de Paris en juin 2022
- La modernisation du parc de stationnement Charlety Coubertin, la mise en conformité des parcs Charlety Thomire (13e) et porte de Versailles (15e) et l'exploitation de l'ensemble.
- L'exploitation des parcs de stationnement Picpus-Nation et Hector Malot (12e)
- L'exploitation de la partie garage du parc de stationnement Saint-Germain des Prés (6e).
- Projets adoptés par le Conseil de Paris en juillet 2022.
- La mise en conformité et l'exploitation du parc de stationnement Ternes (17e arrondissement).
- Projet adopté par le Conseil de Paris en octobre 2022.

Tous ces projets ont reçu un avis favorable de la commission.

B) La présentation des rapports annuels :

- Synthèse des rapports des délégataires de services publics au titre de l'exercice 2020 (présenté au Conseil de Paris dans le cadre d'une communication en décembre 2021, puis à la CCSPL en janvier 2022)³.
- Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (adopté par le Conseil de Paris en novembre 2022) ;
- Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets (adopté par le Conseil de Paris en novembre 2022).

Il est rappelé que ces rapports sont présentés pour information et ne font pas l'objet d'un vote de la commission.

C) Autre dossier :

- Classement du réseau de chaleur urbaine dans le périmètre de la zone de développement prioritaire.
- Projet adopté par le Conseil de Paris en juillet 2022.

³ Le décalage entre l'exercice objet du rapport et la date d'examen s'explique par le délai de réception et de vérification des nombreux rapports (La Ville comptait 183 DSP en 2020). La synthèse a été présentée à la CCSPL après l'avoir été en Conseil de Paris, ce qui est possible puisque la commission ne vote pas sur les rapports d'activité.

D) Visites organisées pour l'information des membres de la commission :

- du parc de stationnement Lobau (4^e arrondissement), le 20 septembre, avec le concours de la Direction de la Voirie et des Déplacements et du délégataire.
- du musée des égouts (Esplanade Habib Bourguiba, au Pont de l'Alma, 7^e arrondissement), le 6 décembre, avec le concours de la Direction de la Propreté et de l'Eau.

Les membres présents ont pu poser lors de ces visites différentes questions sur le fonctionnement du parc de stationnement Lobau et des égouts parisiens.